

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le **14 mai** à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne MOUCHEL, *Maire*, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Sophie LANDE 2^{ème} adjointe, Mmes Pascale COUVREUR, Gisèle GEFFROY, Colette MAHIER, Mrs David CHOUIPPE, Philippe LEVEQUE, Marc MAHIER, Jean-Marie PICOT, Cyril POINCHEVAL, Bruno TRAVERS.

Absents non excusés : Mrs. Jacques CLIN 1^{er} adjoint, Ludovic MARIE.

Madame Gisèle GEFFROY est désignée secrétaire de séance.

I DEVIS TRAVAUX

Mme le Maire présente différents devis concernant la pose d'enrobé sur les sites suivants :

- Arrêt de bus Maison de la Lande : bicouche rouge
- Jardin du souvenir : enrobé à chaud rouge
- Accotement route de la Feuillie : bicouche rouge
- Rue du bourg : bicouche rouge

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise SAS PHILIPPE TP pour ces prestations d'un montant de 11 535.00 € HT
et

AUTORISE Madame le maire à signer le devis et les écritures comptables correspondantes.

- Entrée école : enrobé à chaud noir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'entreprise SAS PHILIPPE TP pour ces prestations d'un montant de 15 790.00 € HT
et

AUTORISE Madame le maire à signer le devis et les écritures comptables correspondantes.

II DELIBERATIONS

1. Adhésion FDGDON 2018

Il est proposé de reconduire l'adhésion au FDGDON pour l'année en cours sachant que celle-ci sera peut-être prise en charge prochainement par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Le montant de l'adhésion sera mandaté puis remboursé ultérieurement.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au FDGDON pour une cotisation annuelle de 22.00 euros

et

AUTORISE madame le maire à signer la convention et les écritures comptables correspondantes.

2. Subvention CCAS

Mme le Maire propose de verser une subvention de 2 000.00 €, prévue au budget 2018, au profit du CCAS de la commune.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 2 000.00 € au CCAS

et

AUTORISE madame le Maire à émettre les écritures correspondantes.

3. Indemnité de gardiennage de l'église

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour attribuer une indemnité au gardien de l'église du Mesnil au Val.

Le montant plafonné par le ministre de l'intérieur est de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre) :

DECIDE d'attribuer l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97 € au prêtre officiant sur la commune pour l'année 2018.

III DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE AMBULANTE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant la possibilité d'installer un Food-Truck sur le parking de l'école le mardi ou vendredi soir. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

IV QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation de l'avant-projet sommaire de la salle de convivialité (pour information).

Faisant suite à la réunion du 4 mai 2018 avec le comité de pilotage et le cabinet AMO Conseil, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'au vu du contexte géotechnique, les fondations devront être renforcées. Pour éviter tout impact financier et ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire, quelques modifications ont été apportées. La superficie de la grande salle est ramenée à 158.60 m², permettant d'accueillir 120 personnes assises ou 150 personnes debout.

Le conseil municipal approuve le choix de la toiture mono pente. En ce qui concerne les éventuelles incidences dues aux chutes de neige, la toiture réalisée en zinc permettra à la neige de glisser plus facilement. Un puits de lumière apportera une luminosité parfaite à l'intérieur de la salle.

La prochaine réunion, prévue en juin, portera sur l'étude de l'avant-projet définitif. Le conseil municipal sera tenu informé régulièrement de l'avancement du projet.

2. Dégradations au club house

Mme le Maire informe que l'entreprise LEROUX procédera à la pose de tôles sur les grilles existantes pour un montant de 375.00 € HT. Le bloc porte sera changé et pris en charge par l'assurance.

Elle informe le conseil municipal qu'elle a dû intervenir auprès d'un groupe de jeunes, tous mineurs, qui avaient monté des tentes sur le stade avec l'intention de s'y installer et de faire du feu. L'identité des adolescents a été relevé et certains parents prévenus de cette incursion sur le domaine public.

Il leur a été demandé fermement de « lever le camp » dans les meilleurs délais.

Mme le Maire informe que M. LETERRIER signale le mauvais état de la chasse du Hameau Mesnage. L'employé communal interviendra dès cette semaine afin de reboucher les trous.

Il est donné lecture d'un courrier de remerciement des 19 élèves de l'école de la Saire auxquels le conseil avait accordé une aide exceptionnelle de 500.00 € pour les aider à financer leur voyage à Versailles.

Mme le Maire lit également un courrier de remerciement provenant d'un jeune Mesnillais qui a obtenu une aide exceptionnelle du CCAS pour financer ses études.

La société Daltoner est venue installer un PC portable pour le secrétariat de mairie et a changé la tour du PC du bureau directeur de l'école.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21h15.